

M. Benhabiles Chérif, Directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)

« Il faudrait sortir de la vision limitée qui est de mise aujourd'hui »

Dans cet entretien accordé par le Directeur général de la CNMA, M. Benhabiles Cherif, il ressort que le secteur agricole, en Algérie, a beaucoup de potentiel mais il est encore sous exploité, notamment en matière de couverture assurantielle. Par ailleurs, le premier responsable de la CNMA reconnaît que la couverture du risque agricole est devenue l'affaire de tous et pas uniquement de l'assureur historique (CNMA, NDLR), en raison de la multiplication et de la complication des risques, ce qui induit, nécessairement, une coordination intersectorielle mais, également, des textes de lois plus adaptés et plus incitatifs aussi bien pour l'agriculteur, généralement récalcitrant, que pour le professionnel de l'assurance.

Entretien réalisé par Kamel Aït Bessaï



Revue de L'ASSURANCE : Les pouvoirs publics consacrent des sommes importantes pour le développement de l'agriculture et appuient les agriculteurs, notamment via le FGCA (décret n°12-251 du 05/06/2012), alors que le système assurantiel pourrait apporter une part non négligeable afin de diminuer de

l'impact des calamités agricoles. Que pourraient faire, selon vous, les pouvoirs publics à ce propos ?

M. Benhabiles Chérif : La CNMA, à travers sa forte implication dans le secteur des assurances, et particulièrement, dans les risques agricoles, appelle, maintenant, à mettre en place de nouveaux dispositifs, pour prendre en charge le risque climatique, devenu un réel problème de sécurité. Face aux changements climatiques, il faut des outils. Nous ne pouvons plus rester à attendre l'aide de l'Etat. Aux compagnies d'as-

surances de proposer et de mettre en place les solutions adéquates. Mais, il nous faut un cadre réglementaire. Nous ne pouvons plus continuer à travailler que sur des indemnités. Il faut proposer aux clients le meilleur service, à même de créer un climat de confiance avec l'ensemble des acteurs

qu'ils soient agriculteurs, industriels ou particuliers.

Comment appréciez-vous la contribution du secteur des assurances à la croissance de l'économie nationale ?

Nous sommes très loin, par rapport aux autres pays. Le secteur ne contribue pas dans le développement économique du pays. Il ne représente même pas 1% du PIB. Personnellement, je ne connais pas un pays qui n'a pas progressé grâce à l'assurance, en dépit du fait que le secteur des assurances draine l'épargne. Car l'assurance a des missions essentielles dans l'activité économique. Tout d'abord, sécuriser l'investissement, protéger le patrimoine national, drainer l'épargne et, aussi, investir. Ce sont les compagnies d'assurances qui sont en mesure d'investir dans tous les domaines, notamment dans les projets importants. C'est dans cette optique que l'assurance doit être perçue. Il faudra sortir des sentiers battus, de cette vision limitée qui est, malheureusement, de mise aujourd'hui.



Quels efforts sont fournis par la CNMA pour adapter ses produits aux besoins des agriculteurs ?

La CNMA se veut « Assureur Conseil », soucieuse d'aider les Agriculteurs à identifier et à maîtriser les Risques de leurs métiers et de leurs exploitations. C'est dans cet Esprit d'accompagnement, que la CNMA étudie les besoins des agriculteurs.

En effet, nous allons mettre sur le marché des produits novateurs tels que les produits de perte de rendement, ou les pertes d'exploitation. Mais, aussi, des assurances indicelles pour s'assurer contre les changements climatiques. Ce sont des produits que nous sommes en train de tester avec des partenaires étrangers et des réassureurs à l'international ainsi qu'avec des organismes nationaux, tels que l'Office National de Météorologie et Alsat pour une cartographie des risques.

La CNMA a mis également en place « Dar El Fellah » pour attirer nos clients, de manière à booster les assurances agricoles, notamment dans les régions les plus reculées. Comme nous offrons, également, un certain nombre de prestations gratuites aux agriculteurs et aux éleveurs pour les accompagner. Une

manière de les couvrir, en matière d'assurances agricoles et, surtout, d'intégrer la notion de gestion et prévention des risques.

Quel est le taux de pénétration des assurances agricoles ? Est-ce que le chiffre est proche de vos objectifs ?

Je pense, maintenant, que le taux de pénétration de l'assurance agricole est de 26% mais, nous sommes encore très loin des potentialités et des richesses qui existent et qui peuvent nous permettre de tripler ou quadrupler notre chiffre d'affaires. Il faut continuer notre travail de proximité et développer d'autres services, au profit essentiellement de nos agriculteurs, sur lesquels nous sommes en train de travailler, notamment en matière d'accompagnement, d'expertise, de formation et de sensibilisation.

Pensez-vous que le développement des assurances agricoles devra passer par le caractère obligatoire ?

Rendre l'assurance agricole obligatoire n'est pas une solution. Le taux de pénétration du dispositif Cat-Nat est insatisfaisant, malgré son caractère obliga-

toire. Je souhaiterais qu'on mette en place un dispositif réglementaire, à travers le Ministère de l'Agriculture, de manière à ce que l'agriculteur puisse se protéger. Les pouvoirs publics ont bien compris la nécessité de revoir les assurances agricoles. Je pense que c'est à nous, professionnels, de traduire cela en actions concrètes sur le terrain.

Il faut savoir expliquer, sensibiliser et surtout être là pour assurer les délais les plus courts de remboursement. C'est ce qui fait la crédibilité d'une compagnie d'assurance. A la CNMA, c'est la première chose que nous avons travaillée dans le but de recouvrer notre crédibilité. Il fallait que nous honorions nos engagements et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Enfin, peut-on connaître vos concurrents directs, dans votre segment ?

La concurrence est une excellente chose. Elle nous permet de nous remettre en cause. La CNMA n'a pas la prétention de couvrir, à elle seule, le secteur agricole. Il y a de la place pour tout le monde. C'est l'une de nos propositions, à l'UAR, que tout le secteur puisse apporter des solutions pour protéger l'agriculteur. Les pouvoirs publics attendent de nous une autre réactivité.

Un mot pour la fin ?

La CNMA a un réel avenir devant elle. Le mot d'ordre donné à tous nos gestionnaires est « l'écoute » des doléances et préoccupations du monde agricole. Son atout, à savoir son expérience de plus d'un siècle, lui permet de mieux s'adapter aux exigences de l'agriculteur, l'éleveur et le pêcheur pour demeurer son assureur-conseil et l'accompagner dans la réalisation de projets d'investissements en toute sécurité.

K.A.B.